

Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



RIGES

ISSN: 2521-2125

Numéro 4

Juin 2018



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Direction

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- **HAUHOUDOT** Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **AKIBODÉ** Koffi Ayéchoro, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **KOBY** Assa Théophile, Maître de Conférences, UFHB (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Kudzo, Maître de Conférences, UL (Togo)

EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. Elle est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les questions foncières en milieu urbain, le problème d'habitat et de logement, l'implication des acteurs locaux dans le développement local, la dégradation de l'environnement urbain, l'immigration agricole, la conservation des produits agricoles, l'approvisionnement des marchés urbains produits vivriers, les risques sanitaires liés à l'accès à l'eau potable, les enjeux socio-spatiaux de la propagation de l'épidémie de la méningite, le développement touristique et culturel, ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

Secrétariat de rédaction

KOUASSI Konan

COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)

Sommaire

Follygan HETCHELI, Iléri DANDONOUGBO, Goupouguini DJERGOU La rente foncière et ses implications socioéconomiques à Agoènyivé, périphérie nord de Lomé (Togo)	6
KONAN Kouassi Toussaint, DJAH Armand Josué, KOFFI Brou Emile Les enjeux de la production du foncier urbain par les détenteurs de droits coutumiers dans les communes de Cocody et d'Abobo (district d'Abidjan, Côte d'Ivoire)	24
N'GUESSAN Kouablan, DOHO Bi Tchan André, KOUASSI N'GUESSAN Gilbert, ATTA KOFFI Lazare Les cités immobilières des entreprises dans trois communes périphériques de la ville d'Abidjan (Yopougon, Cocody et Abobo)	37
EVIAR Ohomon Bernard, KOUASSI Patrick Juvet, GOZE Thomas, GOGBE Téré Sociétés immobilières et aménagement d'un espace urbain : cas de la SICOGI à PK 18	51
Dègnon Jonas KOTYN, Dèdègbê Louis AHOMADIKPOHOU, Euloge OGOUWALE, Marcel Romuald Benjamin HOUINATO Contraintes et efficacité des systèmes paysans de stockage des produits agricoles en pays Agonlin (Bénin, Afrique de l'ouest)	63
Dr Moussa dit Martin TESSOUGUE, Djénébou TRAORE. Mahamadou Oumar CAMARA Approvisionnement du marché urbain de Bamako au Mali en tubercules d'igname par les commerçants grossistes	83
Frédéric Arnel MEMEL, Sophie Pulchérie TAPE Acteurs territoriaux et développement local : cas de la municipalité de Jacquerville en Côte d'Ivoire	104
N'GORAN Kouamé Fulgence, APHING-KOUASSI Germain, ASSI KAUDHJIS Joseph-P. Les perspectives de développement du tourisme dans le département de Korhogo	117
SORO Ferelaha Fatoumata, DIABAGATE Abou, COULIBALY Amadou, GOGBE Téré L'impact spatial des activités à la ferraille d'Abobo (Abidjan, Côte d'Ivoire)	138

Suspense Averti IFO, Félix KOUBOUANA, Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA, Dangui Ghislain Wilfrid LOUTETE, Ges KIBOZI, Marielle YENGHO, Hollande Guenael L. NZIENDOLO, Urielle Marini Malonga, Stoffenne BINSANGOU Evaluation du niveau de compréhension du concept changements climatiques actuels et stratégie de sensibilisation en milieu étudiantin, république du Congo	152
KOUASSI Konan, SREU Eric, KANGA Kouakou Hermann Michel, BRISSY Olga Adeline, ASSI-KAUDJHIS Joseph P. La méningite dans le quart nord-est ivoirien : une épidémie révélatrice d'inégalité et d'isolement socio-spatial	165
SIDI ISSAH Aboudala, DJANGBEDJA Minkilabe, KPEDENOU Djagnikpo Koffi, TCHAMIE Tanzidani Komlan Thiou Dynamique spatio-temporelle de l'occupation du sol dans les sites d'exploitation de calcaires au sud-est du Togo	181
N'GUESSAN Francis N'Guessan, KOFFI Guy Roger Yoboué, KOUASSI Konan, ASSI-KAUDJHIS Joseph P. De l'accès à l'eau potable aux risques sanitaires dans la sous-préfecture de Bonon (centre-ouest, cote d'ivoire)	201
BROU Huia Sidonie, KASSI Kadjo Jean Claude, FOFANA Lacina Les impacts environnementaux liés à la gestion des déchets solides ménagers à San-Pedro	215
DIARRASSOUBA Bazoumana, VEI Kpan Noel, KOUAKOU Kouamé Serge-Eric Assainissement liquide et pluvial en milieu urbain : état des lieux et perspectives à M'bahiakro (Côte d'Ivoire)	229
GOGBE Téré, WADJA Jean-Bérenger, KOUASSI N'guessan Gilbert, KARAMOKO Djenan Marie Angèle Les acteurs de développement local et le développement du département de Kounahiri (centre-ouest de la côte d'ivoire)	246
TUO Abou, SOUMAHORO Manlé, DJAKO Arsène Immigrations agricoles et développement du département de Dianra dans la région du Béré (côte d'ivoire)	265
MAKOU Laurentine Luce, Eleno Manka'a FUBE, NJOUONANG DJOMO Harold Gaël Les musées à l'épreuve de la promotion du tourisme au Cameroun : l'exemple des musées de Yaoundé	278

**LES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LE DEVELOPPEMENT DU
DEPARTEMENT DE KOUNAHIRI (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)**

GOGBE Téré

Professeur Titulaire

Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Email :gogbetere@yahoo.fr

WADJA Jean-Bérenger

Maître-Assistant

Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Email : jwadja@yahoo.fr

KOUASSI N'guessan Gilbert

Maître-Assistant

Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Email :gilbertini2006@yahoo.fr

KARAMOKO Djenan Marie Angèle

Doctorante

Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Email : karamangele2014@gmail.com

RESUME

En dépit de ses nombreuses potentialités naturelles, humaines et économiques, la région demeure l'ombre d'elle-même. Ainsi, le présent article a mis l'accent sur le jeu des acteurs de développement local dans le dit département. En effet, il s'agira de mesurer son niveau de développement.

Les résultats de cette étude reposent sur l'exploitation des données issues de la recherche documentaire, des entretiens et d'une enquête par questionnaire portant sur un échantillon de 100 personnes choisies selon la méthodes des unités types. Les résultats montrent que l'Etat est l'acteur le plus important du développement de Kounahiri avec une majorité des investissements. Ils permettent de montrer que le département souffre d'une insuffisance criarde en infrastructures et équipements.

Mots clés : Kounahiri, acteur, développement local, investissement.

ABSTRACT

In spite of it natural, human and economic potentiality, it not developed as much. The key problem remains on the research and it low rate of development even if the number of the actors is significant. Therefore, article will account to the acting of local development in this area. It concerns to measure the process of it development.

The methodological approach consisted in the search of some document, some exchange with people and an investigation on a sample of 100 people chosen for questioning. The result has shown that the government is one of the principal actors of development in Kounahiri with the major part of investment. It shown also that there is a insufficiency of infrastructure and equipment in Kounahiri's department.

Keys-word: Kounahiri, actor, local development, investment.

INTRODUCTION

Dès 1960, les autorités étatiques de Côte d'Ivoire, ont mis en place une administration en vue d'améliorer les conditions et cadre de vie de leurs populations. Ce qui amène l'Etat ivoirien à être le principal acteur de développement de ces collectivités. Cela a commencé par la décentralisation (à partir de 1980) qui constitue la garantie d'un développement national efficace et opératoire permettant un développement qui émane de ces collectivités territoriales, qui par la suite va rencontrer des difficultés dans son exercice. Aujourd'hui, selon le processus de la bonne gouvernance territoriale, les actions de développement sont beaucoup axées sur le développement local. Que recouvre cette notion qui suscite tant d'intérêts en Côte d'Ivoire? Les réponses à ce questionnement permettent d'en apprécier sa particularité.

La notion de développement local est un concept qui est apparu dans les pays occidentaux. Il est considéré comme faisant partie des nouveaux paradigmes, cadre d'analyse et d'interventions pour venir à la rescousse des économies européennes en proie à des difficultés. Le développement local a ensuite fait son entrée dans les pays en voie de développement. Il y a quelques décennies, il s'est incrusté dans le langage et le vocabulaire des politiques de développement. Aujourd'hui, il est presque partout admis comme objectif premier à atteindre. Le développement local s'exerce sur un espace déjà constitué ou à constituer sur un territoire réduit ou restreint.

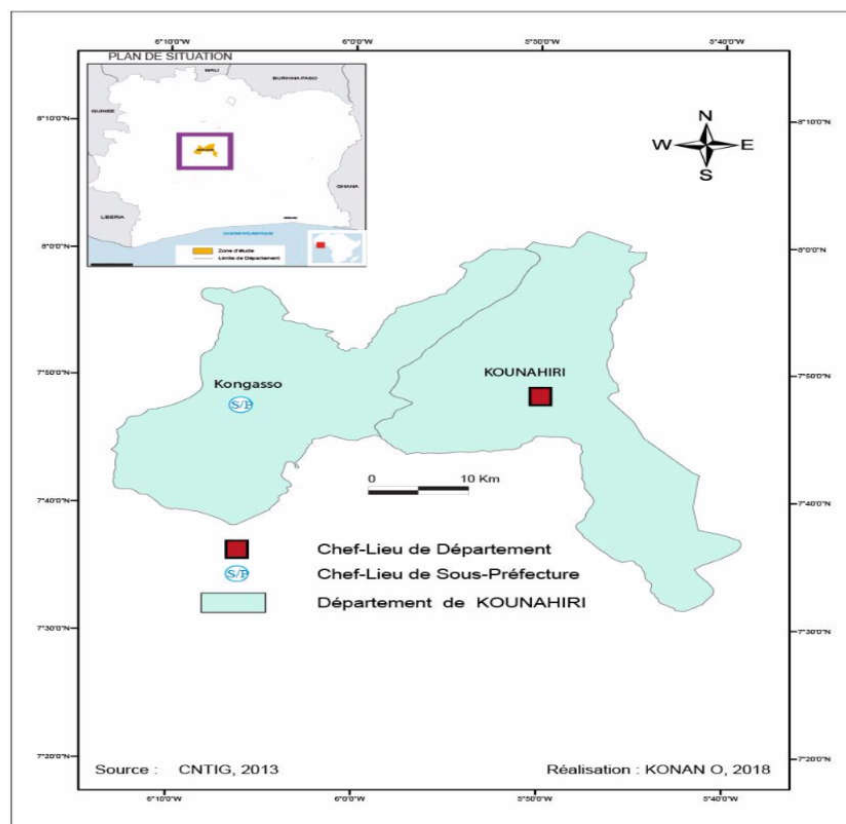
C'est un processus qui consiste à mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux en vue de la promotion économique, sociale, culturelle d'un territoire. C'est également un processus qui vise la participation des acteurs avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie d'une collectivité. Autrement dit, le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décisions des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lequel ils s'intègrent (Houee, 1996).

Nous voulons au travers de cette étude faire le bilan des actions de développement entreprises par les acteurs de développement local dans le département de Kounahiri. Il s'agit, entre autres, des acteurs exogènes et des acteurs endogènes. L'objectif principal de cette étude est de montrer l'impact de la politique de décentralisation et du développement local dans le développement de Kounahiri. De ce qui précède, il s'agira d'analyser le niveau de développement de Kounahiri d'une part et d'analyser les acteurs et leurs actions de développement de cette localité.

En Côte d'Ivoire, à l'instar de plusieurs pays indépendants dans le monde, l'autorité de l'Etat s'exerce à travers plusieurs modes de gestions sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du développement du département de Kounahiri sont nombreux. La préoccupation majeure qui découle de notre sujet est de comprendre pourquoi le niveau de développement du département de Kounahiri reste faible malgré les différentes politiques de développement dont-il bénéficie? De cette question principale ressort les interrogations suivantes:

- Qui sont les acteurs de développement local dans le département de Kounahiri ?
- Quels sont les mécanismes de financements de leurs projets?
- Quels sont les résultats des actions qu'ils entreprennent sur le terrain?

Carte 1:La situation géographique de la zone d'étude



1- METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude est basée sur la recherche documentaire et les enquêtes socio-économiques.

Au cours de la recherche documentaire, des bibliothèques, des centres de documentations et des services spécialisés et des institutions d'Etat ont été visités aussi à Abidjan, Kounahiri et Kongasso. Elle a consisté à faire le point de l'état des connaissances écrites aux centres de documentations de l'IGT, L'Ex-FLASH, de l'IRD et de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire. A Kounahiri et à Kongasso, nous avons consultés des documents aux services techniques de ses mairies, les services administratifs des diverses directions départementales (santé, éducation...) et des comptes administratifs du conseil régional de la région du Béré.

Dans l'optique de faire des analyses et des inventaires reflétant la réalité du terrain, des observations ont été faites afin de s'imprégner des réalisations entreprises dans le département de Kounahiri. La collecte des données s'est effectuée dans la zone d'étude au sein des services administratifs et des populations. Nous avons mis l'accent sur les grandes localités que sont Boyaokro, Kongasso, Kouatta, Kounahiri et Souroukougban. Ce qui a permis de constituer un échantillonnage selon la méthode des unités types. C'est-à-dire, 100 individus, soit 50 individus à Kounahiri et 50 individus à Kongasso. Ils ont été composés d'hommes et de femmes exerçant chacun une profession.

Tableau 1: La synthèse des personnes interrogées

Critère de l'échantillon	Sexe	Age	Professions	Nationalité
Localités				
Kounahiri	25 Hommes	30 Adultes	30	10 Etrangers
	25 Femmes	20 Jeunes	Fonctionnaires 20 PME	40 Ivoiriens
Kongasso	25 Hommes	30 Adultes	30 fonctionnaires	10 Etrangers
	25 Femmes	20 Jeunes	20 PME	40 Ivoiriens

Source : Nos enquêtes, Octobre 2017

2- RESULTATS ET DISCUSSIONS

Le département de Kounahiri est limité à l'Ouest et au Nord par le département de Mankono, à l'Est par le département de Béoumi, au Sud par les départements de Vavoua et Zuénoula. Il est distant de 194 kilomètres du District de Yamoussoukro et de 397 kilomètres du District d'Abidjan. Les peuples autochtones de ce département sont les Mona, les Ouan, les Gouro et les Sia. A ceux-ci, s'ajoutent, les autres peuples de Côte d'Ivoire et les populations étrangères.

2-1- Les acteurs exogènes dans le processus de développement local du département de Kounahiri

2-1-1. La période coloniale

La période coloniale n'a pas doté la localité de Kounahiri de grands équipements et infrastructures, hormis les pistes villageoises qui servaient de moyens de déplacement des populations d'alors. Cependant, l'on enregistre des réalisations telles que les Ecoles Primaires et Publiques de Kounahiri I et II, l'happatam du marché de Trafesso, la création du pont Kongasso-Bambalouma (le poste de Bimbalo) et le bac sur le fleuve Bandama reliant la ville de Béoumi à celle de Kounahiri en passant par Agbahou. Chacune de ces réalisations servaient à des fins utiles, surtout aux colons qui sillonnaient la région en direction du poste colonial de Mankono (les pistes, le pont sur le Béré et le bac du Bandama). Quant à l'happatam du marché de Trafesso, il faisait office de lieu de commerce et d'échanges entre commerçants et acheteurs. Concernant l'école, l'une des missions du colonisateur étant d'humaniser les indigènes afin de leur apprendre la civilisation de la métropole et de nouveaux modes de vie (Siagbé Zibo, 1997).

Photo 1 : Le pont Kongasso-Bambaloma



Photo 2 : Ecole Primaire de Kounahiri I



Cliché Karamoko D.M.A, 2017

Ces images montrent des équipements datant de la période coloniale. La première image présente le pont sur le fleuve Béré. Il relie le village de Bambalouma à la ville de Kounahiri. La seconde image porte sur la toute première école primaire du département construite en 1954. Ces deux équipements sont vieillissants et manquent d'entretien.

2-1-2. L'Etat, un acteur de développement indispensable

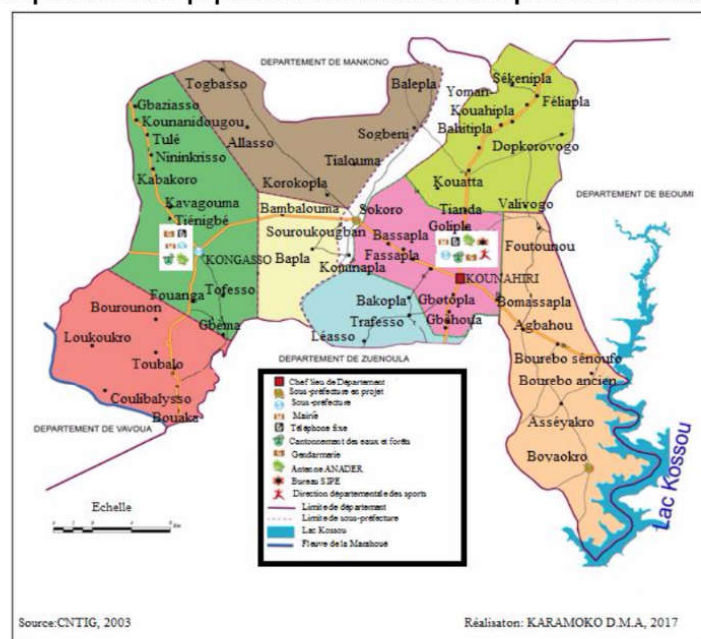
Le département de Kounahiri tire sa genèse de la période postcoloniale avec l'installation des peuples autochtones bien avant le XVI^{ème} siècle. A partir de cette date, on assiste à la venue de différents peuples dans la contrée jusqu'à l'arrivée du colonisateur français à partir de 1900. Kounahiri constituait une route coloniale pour les échanges entre le colon et le pays

malinké. Il n'existait qu'un seul post colonial à Bimbalo (actuel Bambalouma). Partant de ce moment, Kounahiri dépendait de la localité de Mankono jusqu'en 1975. En effet, l'Etat va ériger les localités de Kounahiri et de Kongasso en sous-préfectures par décret n° 75-77 du 29 Octobre 1975. La création de ces deux sous-préfectures est l'une des premières réponses apportées par l'Etat concernant le processus de développement de ces localités.

Vingt ans plus tard, grâce à la politique de décentralisation, les localités de Kounahiri et Kongasso sont érigées en commune de plein exercice par le décret n° 95-941 du 13 Décembre 1995 grâce au processus de communalisation entamé depuis les années 1914 avec l'érection de Grand-Bassam et la ville d'Abidjan en 1915 en communes mixtes.

Enfin en 2006, les localités de Kongasso et Kounahiri se détachent des départements de Mankono et de Béoumi, pour former un département: le Département de Kounahiri avec pour chef-lieu de département la ville de Kounahiri le 27 Juin 2006, par le décret n° 2006-187 de la même date. Ce département fait partie de la région du Béré qui a pour chef-lieu de région, la ville de Mankono. Ces différentes nominations dont bénéficie le département traduisent bien les efforts consentis par l'Etat pour le développement de la collectivité territoriale de Kounahiri. Cette ville de Kounahiri, chef-lieu de département, regroupe à elle seule, toutes les directions des services administratifs au détriment de celle de Kongasso qui ne renferme que des sous-directions. Cette disparité est illustrée à travers la carte n°2.

Carte 2: La répartition des équipements administratifs du département de Kounahiri



2-1-3-Les stratégies d'action au niveau de l'Etat ivoirien

L'Etat ivoirien a réalisé plusieurs équipements et infrastructures à partir de projets de financements de développement que sont les Fonds Régionaux d'Aménagement Ruraux (FRAR) à partir de 1962, l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) dans les années 1975 à 1980, les Fonds d'Investissement de l'Aménagement Urbain (FIAU) dès 1994 et le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) de 2013 à nos jours.

Les projets de financement des FRAR ont permis la réalisation la grande pompe en 1962 à Kounahiri et l'hydraulique villageoise dans plusieurs villages. Ensuite, on assiste à l'ouverture des routes de 1970 à 1974. Un an après, il est réalisé la construction des bâtiments des sous-préfectures de Kongasso et Kounahiri. Quant au bureau de poste et de l'happatam du marché de Kounahiri-ville, ils furent respectivement bâtis en 1978 et 1980. En outre, la maternité de Kounahiri-ville fut construite en 1982. Dans cette même période, des écoles primaires publiques sont réalisées dans plusieurs localités dépendant de ces sous-préfectures.

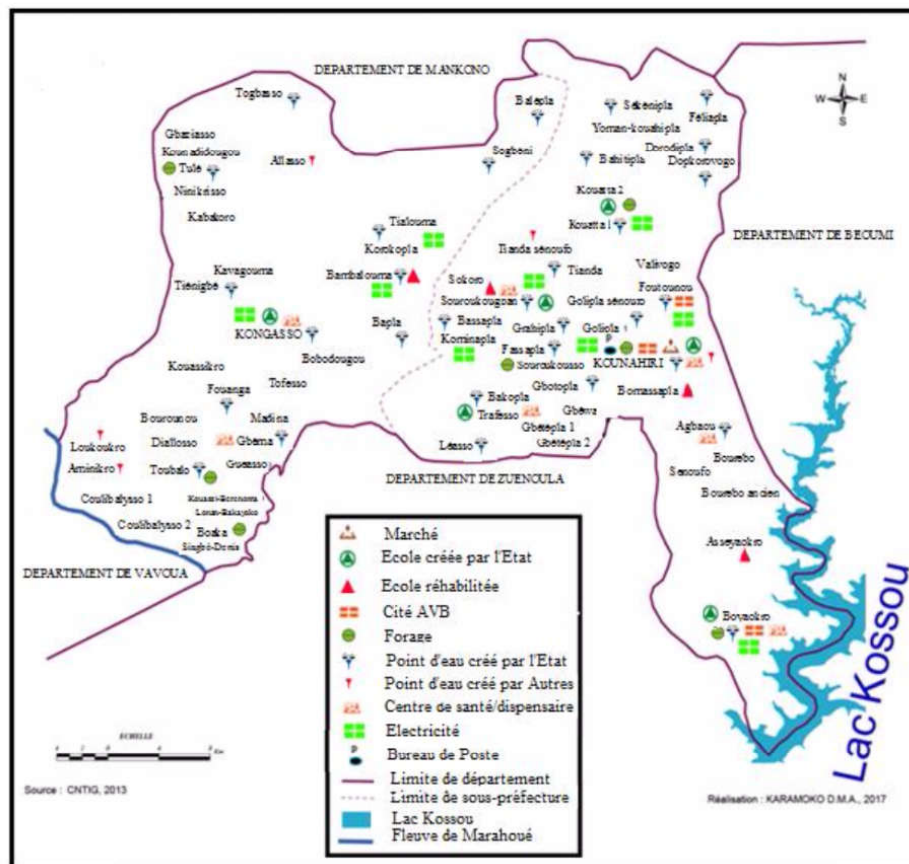
L'AVB dans l'accomplissement de sa mission a entrepris la construction des maisons que nous avons qualifiés de cité AVB. On les trouve dans les trois localités suivantes : la ville de Kounahiri et les villages de Foutounou et Boyakro. Les logements dans ces cités ont été bâtis en fonction du nombre de personnes par ménage. Plus la famille est grande plus le loyer l'est. Les projets de financement des FIAU, ont été peu reluisants dans le département de Kounahiri. Il s'avère que ce fond a concouru au financement d'un seul projet, celui de l'EPP IV de Kounahiri-ville en 1994.

Dans le souci de répondre aux besoins des collectivités administratives et de leurs populations, l'Etat ivoirien a élaboré le PPU(Programme Présidentiel d'Urgence) de 2014 à 2016. Ce programme a été mis en place pour réduire les disparités de développement. Il enregistre à son actif, la construction de l'hydraulique villageoise dans le département de 2013 à 2016. A cet effet, dans la sous-préfecture de Kongasso, 9 forages ont été réalisés dans des campements et villages tels que Tulé, Martialkro, Moussavogo, Fatogomanvogo, Toubalo, Konadidougou, Kouloukouroukoro, Dantogo et Boaka. Quant à la sous-préfecture de Kounahiri, elle a enregistré la réalisation de 6 forages dans les villages de Foutounou, Souroukousso, Zouguenifla, Adamavogo, Boyakro et Kouatta. Au total, le département de Kounahiri a bénéficié de la construction de 15 forages par les entreprises Aquifer-Forage et Score. Au niveau scolaire, l'école maternelle municipale de Kounahiri a reçu des matériels et équipements scolaires (des jouets, des chaises, des tobogans, etc.). En dehors des localités telles que Souroukougban, Kominapla, Foutounou, Korokopla et Kounahiri ville, l'Etat a étendu le projet de l'électrification des villages suivants: Bambalouma, Kouatta qui sont devenus de gros villages. Ainsi la carte suivante illustre les réalisations entreprises de l'Etat et des organismes internationaux.

Le développement de Kounahiri se perçoit à partir des années 1975 à travers quelques stigmates d'équipements et d'infrastructures de base comme les routes, les écoles, les centres de santé, les hydrauliques villageoises, les cités AVB, etc. Cela est le fait des projets d'aménagement de l'Etat ivoirien tels que les FRAR, les FIAU et l'AVB. Cependant, le pays

ayant été confronté à une difficile conjoncture économique va connaître un ralentissement ou un arrêt au niveau de ces projets d'aménagement territorial. Ce qui va faire de la question financière une tendance lourde au sein de l'Etat (Hauhouot, 2002), d'où le fait que le bilan des programmes d'aménagement reste mitigé. Pour Akomagni (2006), le bilan diagnostique de la politique d'aménagement du territoire des périodes précédentes, a fait ressortir des limites, mais aussi quelques contributions importantes pour certaines régions. Cela peut expliquer la lenteur du processus de développement de Kounahiri.

Carte 3 : Répartition des actions de l'Etat et des organismes internationaux



2-1-4-Les stratégies d'actions au niveau des organismes internationaux

L'action de développement local met presque systématiquement en jeu l'appui et le renforcement d'un projet extérieur (organisation internationale, coopération décentralisée ou ONG) (Piveteau, 2005). Ainsi, les actions des organismes internationaux sont peu nombreuses dans le département de Kounahiri. Hormis le volet éducation, on note la réalisation d'un projet de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) dans la

région du Béré. A cet effet, 25 villages de la région ont été retenus pour le projet. Ceux-ci profitant pour la première fois d'un point d'eau. En outre, 7 villages du département de Kounahiri ont bénéficiés chacun de leur tout premier forage : Allasso, Amanikro, Loukoukro et Ouattaradougou (sous-préfecture de Kongasso), Galylée, Laminévogo et Tianda- Sénoufo (sous-préfecture de Kounahiri). Ces PMH ont été financées par l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et l'UNICEF en 2014.

Par ailleurs, on note la construction et réhabilitation de quatre écoles, dans les localités de Bambalouma, Bomassapla, Asseyaokro et Souroukougban. Les deux premières sont l'initiative de la Banque Mondiale (BM) tandis que les deux dernières sont l'œuvre de l'Union Européenne (UE). La photo 3 montre les actions de l'Etat et des organismes internationaux.

Photo 3 : L'école primaire publique de Bambalouma dans la sous-préfecture de Kongasso



Cliché :Karamoko D.M.A, 2017

Cette école ayant été le siège des forces rebelles du temps de la crise postélectorale de l'an 2000, a été réhabilitée par le projet d'assistance post-conflit sous le financement de la Banque Mondiale en 2009.

2-2- Les acteurs endogènes dans le processus de croissance du département de Kounahiri

2-2-1-Le conseil régional du Béré et son mécanisme de financements

Depuis l'an 2000, le département de Kounahiri dépendait de deux conseils généraux : celui de la Marahoué (Bouaflé) et celui de Mankono. Par ailleurs, les populations autochtones de Kounahiri et Kongasso ayant été longtemps rattachées soit à la localité de Mankono ou la Marahoué, cherchent à se démarquer de ses peuples voisins. En effet, elles revendiquent leur identité ethnique et culturelle. Les conseils généraux furent créés pour pallier l'insuffisance des FRAR (Fonds Régionaux d'Aménagement Rural) qui réalisaient des équipements dans les localités sans tenir compte parfois des besoins réels des populations. Et c'est dans cette même vaine qu'il est créé en 2002 les départements pour la création des équipements de bases dans les zones rurales (Kamagaté , 2013).

L'avènement du conseil régional a permis à la collectivité de Kounahiri de bénéficier du titre de Département. Ainsi, ce département fait partie du conseil régional du Béré, créé par décret de loi n° 2011-263 du septembre 2011 portant organisation du territoire national en districts et en régions. Vu l'importance de ce service et la grandeur de la région du Béré (la région est composée de trois départements), le conseil s'investit tant bien que mal dans le processus de développement de la collectivité.

2-2-2- Les mécanismes de financement des projets de développement du conseil régional

Le budget de fonctionnement et d'investissement, du conseil régional du Béré est reparti en part égale entre les départements de Dianra, Mankono et Kounahiri. En d'autre terme, le conseil régional agit aussi en fonction des différentes priorités dans la région (éducation, santé, hydraulique et le reprofilage des routes).

La réalisation de ces différents projets provient du budget examiné par la Commission des Affaires Economiques, Financières et Domaniales (CAEFD) du 18 Mars 2014. Ce budget fut adopté par délibération du Conseil régional portant le numéro 2014-003/CRBERE/DGA du 29 Mars 2014 à hauteur de 3.553.618.000 de francs CFA selon le programme triennal arrêté (2015 à 2017). Ce budget est matérialisé dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: La structuration des projets du CRB

Projets	2015	2016	2017	Total période	Taux de recouvrement
Santé	286 229 000	100 000 000	94 000 000	480 229 000	13,51%
Administration générale	264 448 000	100 400 000	98 901 000	463 749 000	13,05%
Industrie et Commerce	129 000 000	75 000 000	000	204 000 000	5,74%
Hygiène et salubrité publique	184 400 000	184 700 000	203 500 000	572 600 000	16,11%
Education	879 141 000	465 101 000	488 798 000	1 833 040 000	51,59%
Total	1 802 888 000	925 201 000	885 199 000	3 612 618 288	100%

Source : CACRB, nos enquêtes, 2017.

Le tableau 2 montre la structuration des projets de développement dans la région du Béré des années 2015 à 2017 et leurs taux de recouvrement. Pour sa bonne marche, le conseil régional s'est focalisé sur cinq grands projets qui sont la santé, l'administration générale, l'éducation, les industries et le commerce, l'hygiène et la salubrité publique. Le total des projets s'élève à 3 612 618 288 francs CFA, soit 100% du taux de recouvrement des financements. Le projet le plus financé est celui de l'éducation qui se chiffre à 1 833 040 000 francs CFA avec 51,59% des financements. En effet compte tenu de l'importance accordée au secteur de l'éducation, le CRB se penche de plus en plus sur les réalisations des équipements scolaires et éducatifs, afin que toutes les localités de la région bénéficient d'au moins une

école. Le second projet est celui de l'hygiène et de la salubrité publique. 572 600 000 de francs CFA sont alloués dans ce secteur, soit 16,11% du taux de recouvrement des finances. La santé et l'administration générale possèdent à peu près des montants de 260 000 000 de francs CFA au moins. Ils détiennent chacun au moins 13% des financements. Cela s'explique par le fait que la région est insuffisamment pourvue en équipements sanitaire et administratif. Enfin, on a le volet des industries et commerces qui ont une faible proportion dans le processus de développement de la région avec 5,74% du taux de recouvrement des projets. Ce dernier occupe une faible part dans le développement de la région. Le constat est que ce secteur est oublié par le CRB. Pourtant la région regorge de potentialités capables (population nombreuse et jeune, milieu naturel favorable aux cultures vivrières et de rentes) d'exceller dans l'industrie et le commerce.

2-2-3- Les projets réalisés par le conseil régional du Béré dans le département de Kounahiri

Nous avons identifié au cours de nos investigations les réalisations du conseil régional du Béré dans le département de Kounahiri. Dans le domaine de l'éducation on enregistre la construction des équipements socio-éducatifs et à la fourniture des matériels didactiques que sont les tables bancs, les fournitures scolaires (construction de 3 salles de classes à Soukourougban, Bapla, Boyaokro, Drodipia, Féliapla et l'achat de 350 tables bancs pour les écoles des sous-préfectures du département). Ces réalisations ont une valeur de 134471500 FCFA. En ce qui concerne la santé, la construction du dispensaire de la localité de Léasso a coûté 20 715 000 FCFA. Quant à l'hydraulique villageoise avec la construction de châteaux d'eau dont celui de la ville de Kongasso, de forages et la réparation des forages défectueux pour un montant de 118 300 000. Le conseil est aussi intervenu sur le reprofilage des routes du département, soit 100 kilomètres de terre à 125 287 000 FCFA.

Photo 4 : Le collège municipal de Kounahiri-ville



Cliché : Karamoko D.M.A, 2017

La photo 4 illustre le collège municipal de la ville de Kounahiri. Cet établissement de trois bâtiments n'est pas clôturé. Il est l'œuvre de la municipalité de Kounahiri et du conseil régional du Béré.

2-2-4- L'apport des municipalités dans le processus de développement

La création des communes en 1980, décidée par les autorités ivoiriennes avait pour but de contribuer au développement des villes du pays. Pour ce faire, il a été confié aux élus locaux que sont les maires, la lourde charge de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations qui les ont élus. Le département de Kounahiria a bénéficié de deux localités érigées en commune en 1995, sous les décrets de la loi n° 95-941 du 13 Décembre 1995 pour la commune de Kounahiri et le décret n° 95-942 du 13 Décembre 1995 pour la commune de Kongasso, portant création de 61 nouvelles communes. La commune de Kounahiri compte huit localités qui sont: Agbaou, Bomassapla, Golipla, Gbotopla, Gbéwa, Gbétépla, Kounahiri et Soukourouso. La commune de Kongasso, quant à elle regroupe six localités dont Boaka, Bourounon, Fouaga, Gbaziasso, Gbéma et Kongasso.

2-3- L'organisation des investissements des municipalités de Kongasso et Kounahiri

2-3-1-Du début de la communalisation à 2010

A leur création en 1995, les communes de Kongasso et de Kounahiri n'avaient à leur actif aucunes réalisations. C'est seulement, à partir de 1998, que l'on aperçoit les premières œuvres des deux municipalités.

La municipalité de Kounahiri enregistre la réalisation des projets sanitaires dont l'achat d'une ambulance et l'aménagement du cimetière de la ville de Kounahiri en 2006. Au niveau scolaire, on a la construction de l'école de la maternelle en 2000, de l'EPP Kounahiri III en 1996, la construction du collège municipal de Kounahiri en 2010 et la dotation de ces établissements en tables bancs. Par ailleurs, la municipalité de Kounahiri est intervenue dans l'ouverture et l'entretien des routes communales en 1979. En 1995, elle dote la ville de Kounahiri de l'électrification. L'année 1998, marque la construction de magasins au marché de la ville puis, la construction de la grande mosquée en 2009. L'établissement du plan de lotissement et de son application à partir de 1979 jusqu'en 2009.

Concernant la municipalité de Kongasso, elle engage ses réalisations dans le domaine sanitaire à travers la construction de la clôture de centre de santé urbain de la ville de Kongasso en 1998 à hauteur de 6 000 000 de francs CFA. Au plan scolaire, elle a réhabilité l'école maternelle de L'EPP Kongasso I en 2015 à 5 000 000 de francs CFA. Au niveau socioculturel, la municipalité a investi dans le lotissement de l'an 2000 à nos jours (10 000 000 de francs CFA). Il y a aussi, l'ouverture et l'entretien des routes qui s'élève à 20 000 000 de francs CFA. A cela s'ajoute, en 1998, la construction de 10 boxes au marché que les commerçants louent à la municipalité à la modique somme de 10 000 francs CFA. Pour les activités de la jeunesse, elle a bâti un foyer des jeunes en l'an 2000. En outre, la municipalité est intervenue dans la construction de l'auberge municipale en 2002.

Les montants investis dans ces réalisations durant cette période se chiffrent à 258 100 000 de francs CFA pour la municipalité de Kounahiri contre 176 000 000 de francs CFA pour la municipalité de Kongasso. Les montants investis à Kounahiri sont plus importants que ceux de Kongasso. En outre, la municipalité de Kounahiri a plus investi dans le secteur de l'éducation par rapport à celle de Kongasso.

2-3-2-Les actions des municipalités durant la période de 2010 à 2016

Le bilan des actions des municipalités de Kongasso et de Kounahiri se rapportent selon le tableau 2 aux différents secteurs d'activités. Les données à notre disposition proviennent des récapitulatifs des différents programmes triennaux de ces municipalités. Le programme pluriannuel des actions et des opérations de développement de la commune (ou programme triennal) est régie par le décret de loi n° 82-1092 du 24 Novembre 1982, fixant les règles de programmation et de budgétisation des actions et des opérations de développement des communes et de la ville d'Abidjan, ainsi que leur nomenclature budgétaire.

Tableau 3: La répartition par secteur des travaux réalisés par les conseils municipaux sur la période 2010-2016

Secteurs d'activités	Commune de Kongasso		Commune de Kounahiri		Département	
	Montants des réalisations	%	Montants des réalisations	%	Total	%
Administration	101 000 000	23,87	21 000 000	5,55	122 000 000	13,80
Commerce	8 000 000	1,98	7 500 000	1,62	15 500 000	1,75
Education	120 000 000	28,36	178 000 000	39,62	298 000 000	33,76
Electricité	2 000 000	0,47	58 000 000	13,58	60 000 000	6,78
Hydraulique	6 000 000	1,41	115 000 000	25,95	121 000 000	13,68
Lotissement	15 000 000	3,54	4 200 000	1,91	19 200 000	2,17
Routes	50 000 000	11,82	26 500 000	6,74	76 500 000	8,65
Santé	57 000 000	13,47	34 000 000	8,37	91 000 000	10,29
Socioculturel	59 000 000	13,94	11 400 000	3,47	70 400 000	7,96
Sport	5 000 000	1,14	5 300 000	2,19	10 300 000	1,16
Total	423 000 000	100	460 900 000	100	883 900 000	100

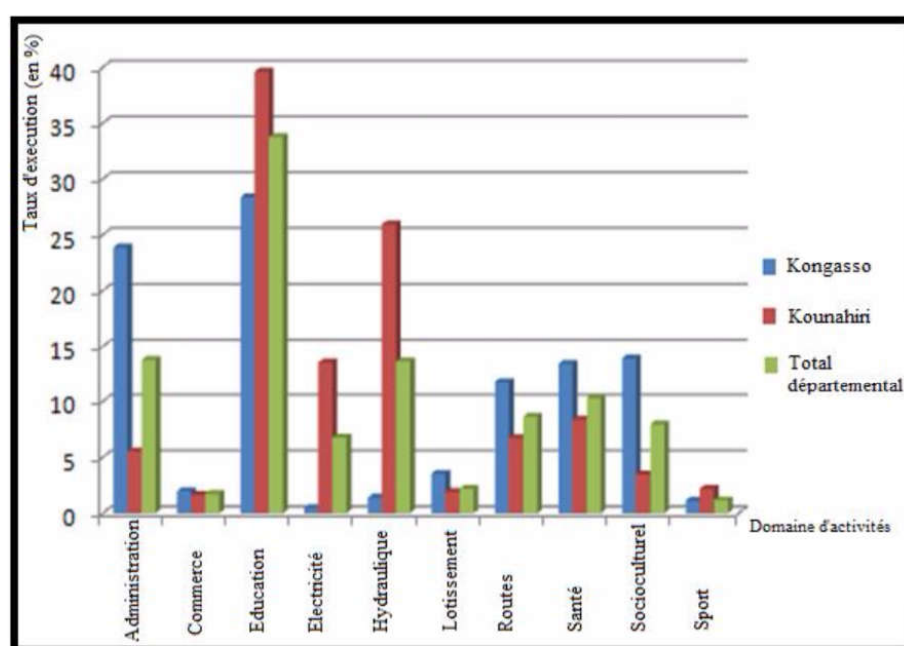
Source : Comptes Administratifs des Conseils Municipaux de Kongasso et Kounahiri, 2010 à 2016.

La figure 3 ci-dessus décrit la proportion des travaux entrepris par chacune des deux municipalités au sein de leur aire d'exercice dans le département de Kounahiri.

Le domaine d'activité le plus actif est celui de l'éducation avec un taux de 33,76% dont 39,62% pour la commune de Kounahiri et 28,36% pour la commune de Kongasso. En effet, la municipalité de Kounahiri œuvre beaucoup plus dans ce domaine par rapport à la municipalité de Kongasso. En second lieu, on a le domaine des services administratifs et

l'hydraulique avec des proportions moyenne de 13% pour les deux communes. La municipalité de Kongasso investi le plus dans les services administratifs par rapport à la municipalité de Kounahiri, tandis que la municipalité de Kounahiri s'engage activement dans le secteur de l'hydraulique. Cela s'explique tout simplement par le fait que les acteurs locaux de Kongasso sont en train de bâtir un hôtel de ville pour la commune car les locaux qu'occupaient les agents de cette municipalité étaient vétustes. Quant aux autres domaines d'activités, on estime leur pourcentage à au plus 10%. Dans ces domaines la commune de Kongasso est plus fournie que celle de Kounahiri. En dernier lieu, les activités liées aux lotissements et aux activités de sport sont négligeables et atteignent difficilement les 5%. Cela stipule que les autorités locales œuvrent moins dans ces domaines.

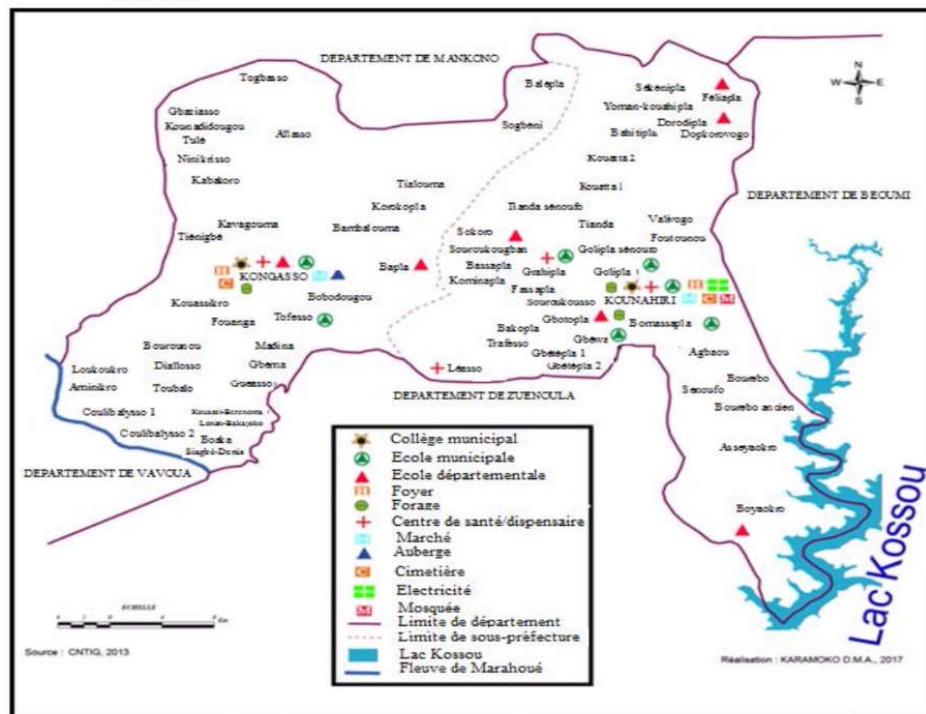
Figure 4: La proportion des travaux selon les différents secteurs d'activité



Source : Nos enquêtes 2017

La carte suivante présente la répartition des projets de développement réalisés dans le domaine éducatif, de la santé et de l'hydraulique surtout au niveau des municipalités de Kongasso et Kounahiri. Ce sont dans ces deux domaines que les acteurs endogènes comme exogènes ont le plus investis.

Carte 5 : Les réalisations des municipalités de Kounahiri, Kongasso et du conseil Régional



2-4- L'action des populations dans le développement du département

2-4-1- Les mutuelles et les associations pour le développement local du département

Le département de Kounahiri est pourvu en mutuelles et associations dans toutes ses localités. D'une part, la mutuelle est une association à but non lucratif offrant à ses membres un système d'assurance à travers des actions ou initiatives dans une localité. Il est enregistré quatre mutuelles dans le département: la première mutuelle est celle de Korokopla-Tialouma, dénommée la Mutuelle pour le Développement de Korokopla-Tialouma (MUDEKOT), créée en 1986, ayant pour siège social Korokopla. C'est un groupement de deux villages voisins Korokopla et Tialouma (en 1984), qui compte son sien plus de 200 membres dont des fonctionnaires et des paysans. Depuis sa création et avec l'avènement des Fonds Régionaux d'Aménagement Ruraux (FRAR), il a également à son actif les réalisations suivantes : la construction du dispensaire des deux villages, la construction du logement de l'infirmier, la construction d'un marché couvert et l'ouverture des rues des villages. Le groupement des villages de Korokopla-Tialouma et l'union des fils des villages ont initié deux phases de lotissement (1 et 2). Au cours de ces lotissements, ce sont les populations qui se sont chargées de payer les frais de bornage. Elles ont aussi participé à l'achèvement de la construction de la maternité avec l'aide de la Fondation PETROCI. Depuis 2014, avec les Programmes Présidentiels d'Urgence, la mutuelle a permis l'électrification des villages. En 2015, ils participent à la création d'une Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) en

partenariat avec l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et la Société Carbone 10 (SC10). Cette adduction d'eau potable est alimentée par quatre grandes fontaines publiques gérées chacune par un gérant. Ainsi, les populations s'alimentent en eau potable en fonction de leur besoin. La mutuelle veille donc à la bonne marche de ce projet. Pour ce faire, l'eau est vendue selon le récipient du client : les grands récipients coûtent 25 francs et les moyens 15 francs. La recette mensuelle peut atteindre 500 000 francs. Une première partie est reversée à l'ONEP, la seconde sert aux différents frais de réparations des fontaines et la dernière part qui est de 10 % est reversée dans les caisses de la mutuelle.

La seconde mutualité est celle de la localité de Soukourougban: la Mutuelle de Développement de Soukourougban (MUDESO) créée depuis 1965, composée de 675 membres dont des fonctionnaires et des paysans. La MUDESO fonctionne au frais des cotisations annuelles des paysans et fonctionnaires. Elle a réalisé plusieurs actions de développement dans le village, à savoir: la création d'une plantation de bois de teck d'une superficie d'au moins 30 hectares. Les ristournes de vente de la première exploitation de bois de teck, ont permis l'électrification du village; puis la seconde vente a contribué à la construction de la deuxième école primaire publique du dit village.

La troisième mutuelle est la Mutuelle de Développement de Kominanpla (MUDEKO) avec 356 membres en son sein. Elle a joué un rôle important dans le processus d'électrification et le lotissement de ce village. Comme les deux précédentes mutuelles, elle trouve ses fonds de financement dans les cotisations des mutualistes et la plantation de bois de teck dont dispose cette organisation.

La quatrième est celle du village de Gbotopla, la Mutuelle de Développement de Gbotopla (MUDEG), créée en 1995. Elle compte 159 membres composée d'élèves/étudiants, de fonctionnaires et de paysans. Elle a contribué au processus de lotissement du village. En dehors des mutuelles de développement, il existe des associations dans le département. Ce sont : les associations de femmes Mona et Ouan de département de Kounahiri. Créée en 2009, cette association est basée à Abidjan et compte plus de 325 membres et les associations de jeunesse des différents villages du département.

Planche 4 : Le dispensaire et le mini-château d'eau de Korokopla-Tialouma



Cliché, Karamoko, 2017

2-4-2- Les actions des organisations à vocations coopératives dans le département de Kounahiri

Les organisations à caractère économiques du département sont dominés par le secteur primaire, en particulierité l'agriculture. Ainsi, les agriculteurs s'organisent en coopératives pour mieux redynamiser et commercialiser leurs productions. Plusieurs coopératives sont en activités dans la zone agricole de Kounahiri et interviennent dans la production de la noix de cajou, de coton et du vivrier. Le département compte 20 sociétés coopératives, dont 04 d'anacarde (3 à Kounahiri et 1 à Kongasso), 3 coopératives puis une société coopérative du vivrier et 12 autres sociétés coopératives fictives qui ne sont pas en règles selon les règles de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). Les sociétés coopératives du département de Kounahiri en plein exercices sont les suivantes :

- La Coopérative de Collecte et de Commercialisation des Produits Agricoles (CCCPA), crée le 02 Novembre 2011 ;
- La Coopérative Agricole de Kounahiri (COOPAK), crée en 2010 ;
- La Coopérative de Commercialisation de Produits Agricoles de Trafesso (CCPAT), crée le 02 Novembre 2011, à Trafesso.

La majorité de ces coopératives sont encadrées par les structures d'encadrement telles que la CIDT et la SECO-SA dans la sous-préfecture de Kounahiri et la société Ivoire Coton qui fait ses prestations de services dans la sous-préfecture de Kongasso. Elles interviennent dans l'organisation des cultivateurs, l'entretien des cultures et l'achat des produits de coton et d'anacarde. Par ailleurs, ce sont ces coopératives qui fournissent au moins 16 000 tonnes de d'anacarde issu du département de Kounahiri.

Par ailleurs, une autre structure performante comme l'ANADER, a en charge l'encadrement des exploitations et des organisations professionnelles en collaboration avec la Direction Départementale du Ministère de l'Agriculture.

Tableau 4 : Récapitulatif des activités de l'ANADER

Formations	Nombre de personnes	Superficie en hectares	
Projet GTZ (noix de cajou)	250	Plus de 1000	38%
Culture de cacao	77	22,8	8%
Culture de maïs	51	0,9	4%
Culture de riz pluvial	193	320,5	28%
Culture e manioc	68	11	7%
Culture d'ignames	114	54	15%

Sources : ANADER Kounahiri, nos enquêtes, 2017

L'observation du tableau montre les actions de l'ANADER représentées au niveau de chaque type de culture. La culture d'anacarde est la plus encadrée par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural dans le département de Kounahiri avec 38 % de l'effectif en 2017. Par la suite, vient la formation dans le domaine de du riz pluvial avec 28% de personnes ainsi que de la culture d'igname, soit, 15%. Le maïs, le manioc et le cacao sont très peu pratiqués par les populations.

CONCLUSION

Cette étude révèle les différents acteurs de développement du département de Kounahiri. Il s'agit entre autres du colonisateur, de l'Etat ivoirien, du conseil régional du Béré, des municipalités de Kongasso et Kounahiri, des organismes internationaux et des populations (organisations coopératives, les mutualités). Ces acteurs, exogènes et endogènes concourent à la relève de l'économie et du niveau de vie des populations du département, d'où à son développement. En effet, leurs actions réduisent en quelques sortes, les disparités de développement dans notre zone d'étude. Cependant, la ventilation des dépenses explique la faiblesse ou l'insuffisance des équipements et infrastructures dans la collectivité. Au niveau des enquêtes, il s'avère que c'est l'Etat qui participe à hauteur de 50% des montants d'investissement dans la collectivité à travers les aides et subventions. Par ailleurs, de nature endogène, le développement local ne peut s'affranchir du rôle important de l'Etat. Au sortir de cette analyse, le département de Kounahiri ne rencontre-t-il pas des problèmes de développement ?

BIBLIOGRAPHIE

- AKOMAGNI L., 2006, *Monographie de la commune de Djidja*, Afrique conseil, 44p.
- BOUTIN-K.R., *Qu'est-ce que le développement local ? Synthèse bibliographique sur la définition du concept de développement local* (www.hypergeo.eu/spip.php?article424)
- Conseil régional du Béré, 2013-2016, *Les comptes administratifs*, 60p.
- Conseil régional du Béré, 2016, *Etudes monographiques et économiques de la région du Béré*, 18p.
- HOUÉE P., 1996, *Les politiques de développement rural*, 2ème édition, INRA/Economica, p.213.
- HAUHOUCOT A., 2002, *Développement, Aménagement, Régionalisation en côte d'ivoire*, Edition Universitaire de Côte d'Ivoire (EDUCI), 364 p.
- KAMAGATE S., 2013, *Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace rural ivoirien: cas du district du Zanzan*, Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, 2013, Edition Universitaire de Côte d'Ivoire (EDUCI), 13 p.
- LECOMTE Y., 1976, *La motorisation en région centre de Côte d'Ivoire: les expériences AVB et PMP*, 17
- Municipalité de Kongasso, 2010-2016, *Les comptes administratifs*, 240p.
- Municipalité de Kounahiri, 2010-2016, *Les comptes administratifs*, 290p.

PIVETEAU A., 2005, « *Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique* », *Revue Tiers Monde* (n° 181), p. 71-93.

Préfecture de Kounahiri, 2012-2016, *Etudes monographiques et économiques du département de Kounahiri*, 180p

SANTAMARIA F., *Le développement local* - (www.hypergeo.eu.htm)

TEISSERENC P., 2002, *Les politiques de développement local*, Economica, Paris, 231 p.

VACHON B., 1994, *Le développement local : théorie et pratique*, Boucherville, Editions Gaëtan Morin, 331 p

ZIBOH S., 1997, *Les Wan sous la colonisation Française 1901-1960*, Abidjan, Université de Cocody, mémoire de maîtrise (Histoire), 200 p.